



Parlementaires Liégeois



Liège, le 21 mars 2012

PV – Réunion d'information sur les nouvelles dispositions liées à l'obtention des licences coach.

La réunion se tient à la Maison des Sports, 12 rue des Prémontrés à Liège.

Présents :

- Jean Marie Bellefroid, Willy Deward, Jean Pierre Vanhaelen, Marcel Dardinne, Jean Pierre Lerousseaux, Alain Vincent et Jean Claude Croissant.

Invités :

- Jean Pierre Delchef, Président de l'AWBB
- Raphaël Obsomer, Directeur technique de l'AWBB

Déroulement de la réunion :

- Le Président du Groupe des Parlementaires Liégeois accueille les invités et souhaite tous nos vœux de prompt rétablissement au Directeur technique.

A. Le dossier licences coaches.

- Le Directeur technique expose aux membres présents les grandes lignes du projet qu'il a mis sur pied en collaboration avec l'Adeps :
 - L'âge minimum fixé à 16 ans pour entamer la formation.
 - Formation à 9 niveaux pour être en accord avec le décret.
 - Accent mis sur les spécialisations (jeunes, adultes).
 - Equivalence des brevets au niveau européen (exigence du décret Bologne)
 - Les coaches « ancien système » conservent leurs droits acquis jusqu'en juin 2015. A partir de cette date, ils devront assister annuellement à 2 cliniques organisés ou reconnus par l'AWBB pour conserver leur titre.
 - Le niveau « expert » requis pour travailler à la fédération.
 - La formation des formateurs.
 - Les inscriptions « online » et la publication des modules de formation sur le site de la Fédération devraient faciliter les démarches des candidats.
 - Le DT est persuadé que ce nouveau mode de formation devrait attirer d'avantage de candidats coaches et améliorer les compétences de ceux-ci.

B. Les modifications statutaires.

- Le Président du Groupe et JP. Vanhaelen relèvent quelques zones d'ombre et quelques contradictions dans les textes présentés.
- Le Président l'admet et annonce que ces « erreurs » devront faire l'objet de toilettage ultérieurement.
- Monsieur Vanhaelen s'étonne de l'urgence qui entoure ces modifications.
- Le Président rappelle que ce projet a été porté à la connaissance des parlementaires le 11 janvier 2012. Il précise qu'il est indispensable que les membres de la commission technique puissent travailler en toute sérénité. Il ajoute qu'il est important que la Fédération dispose d'un temps suffisant pour éviter de travailler dans la précipitation.

Le Président du CA et le Directeur technique répondront encore aux questions tournant autour de points tels que le prix de ces formations, la non dissociation des coaches et entraîneurs, la limitation des licences à 2 clubs, ...

Le président remercie les invités et lève la séance à 22 h 15.

Jean Claude Croissant
Secrétaire adjoint.